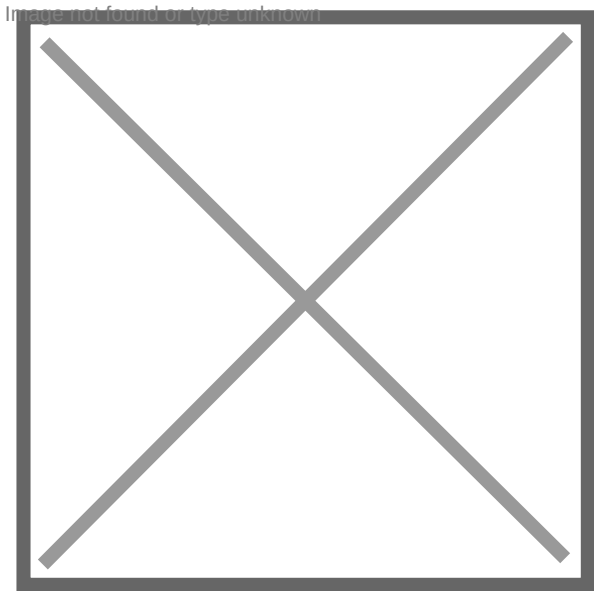




Comment faire pour que l'on ne puisse pas encaisser mon cheque

Par **maman30**, le **08/12/2015 à 09:39**

bonjour voila mon soucis samedi 5 décembre 2015 je me rends chez un éleveur de husky pour une adoption de chiot que je viendrais chercher le 24 décembre 2015 pour cela je lui remet un acompte mais a ma grande déception je rentre en conflits avec ma fille dispute cris pleurs elle n accepte pas la venue de l animal , je me résilie donc et fais marche arrière. lundi 7 décembre j appelle l éleveur lui explique mon soucis mais il ne veut rien savoir et me di que le cheque va être encaisser comment faire pour l empêcher de plus je n es aucun papiers sa n a étai qu' un accord verbal merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **08/12/2015 à 09:53**

bonjour, dès l'instant où vous avez donné votre chèque, l'éleveur peut l'encaisser. Le versement d'un acompte retire toute possibilité de rétractation; en cas de désistement la somme versée est perdue, et l'éleveur peut même exiger le paiement du solde. Si vous ne pouvez pas garder le chien, vous le prenez et le revendez. Salutations

Par **maman30**, le **08/12/2015 à 09:58**

merci pour votre réponse

Par **morobar**, le **08/12/2015** à **10:39**

Bonjour,
J'ignore s'il existe un écrit de votre convention d'achat, mais à défaut de précision écrite le versement effectué est considéré comme arrhes et non acompte.
De sorte que vous pouvez annuler l'achat en abandonnant vos arrhes.